

Le 9 décembre 2024

Thonon-les-Bains : mise en place de nouveaux espaces-tri dans les quartiers des Aricoques, du Châtelard, le Clos Brûlé, les Jardins d'Amélie, les Jardins de Morcy et le Cour 58/Alila

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion plus durable des déchets, Thonon Agglomération a le plaisir d'annoncer la mise en service en place de nouveaux espaces-tri dans les quartiers et ensembles résidentiels suivants : les Aricoques, impasse du clos du Châtelard, le Clos Brûlé, les Jardins d'Amélie, les Jardins de Morcy et le cour 58/Alila.

Un dispositif renforcé et ambitieux

En 2024, **40 espaces-tri** ont été installés, permettant d'équiper et de sensibiliser environ **5 000 logements**, soit près de **11 000 habitants** sur l'ensemble du territoire. Au total, **238 conteneurs**, comprenant des équipements enterrés et semi-enterrés, ont été déployés cette année.

Depuis le début du programme, les efforts soutenus de Thonon Agglomération ont permis d'équiper progressivement plusieurs communes et quartiers, tels que Sciez, Douvaine, Messery, Massongy, Excenevex, et plus récemment, Collonges, La Versoie et La Grangette à Thonon-les-Bains.

Avec l'installation de 16 nouveaux espaces-tri répartis dans les quartiers des Aricoques, de l'impasse du Clos du Châtelard, du Clos Brûlé, des Jardins d'Amélie, des Jardins de Morcy et du Cour 58/Alila, les habitants peuvent y déposer leurs ordures ménagères, en complément des points de dépôt pour les déchets recyclables qu'ils utilisent déjà depuis quelques mois. Des bornes spécifiques pour les biodéchets sont également disponibles (à l'exception du Clos Brûlé). Ces dispositifs facilitent la collecte et le recyclage des matières organiques, participant ainsi à une meilleure valorisation des déchets.

Ces nouveaux espaces-tri visent à encourager les comportements responsables en matière de gestion des déchets.

Des objectifs concrets pour un tri et une gestion de tri plus efficace

1. **Faciliter et encourager le tri des déchets**

Ces espaces sont conçus pour simplifier le geste de tri, en centralisant les points de collecte et en facilitant l'accès aux conteneurs. Ils visent à responsabiliser davantage les usagers et à promouvoir une gestion collective des déchets plus efficace.

2. **Accompagner les habitants dans cette transition**

Thonon Agglomération joue un rôle clé dans l'accompagnement des résidents, les incitant à adopter des gestes écoresponsables en matière de gestion des déchets.

3. **Réduction des dépôts sauvages**

En centralisant les collectes, ces espaces contribueront à prévenir les dépôts sauvages de déchets, source de désagréments et de risques potentiels.

4. **Diminution des erreurs de tri**

Avec une gestion plus encadrée, les erreurs de tri devraient significativement diminuer, améliorant ainsi l'efficacité des collectes et la qualité du recyclage.

5. **Amélioration des conditions de travail des agents de collecte**

Ces nouveaux espaces participent à la modernisation des pratiques professionnelles, notamment en réduisant la pénibilité du métier pour les agents de collecte.

6. **Maîtrise des coûts de gestion des déchets**

Un tri plus efficace permet de réduire les volumes d'ordures ménagères et donc les coûts de traitement. Les économies réalisées grâce à l'augmentation des déchets recyclés compenseront rapidement les investissements liés à l'installation de ces nouveaux équipements.

Les modalités d'information des habitants

Une campagne d'information en porte-à-porte entre le 20 novembre et le 6 décembre

Afin de sensibiliser les résidents aux nouvelles modalités de tri, une campagne d'information a débuté le 20 novembre et jusqu'au 6 décembre. Des éco-animateurs sont intervenus en porte-à-porte pour diffuser des supports de communication (affiches, flyers) et expliquer les avantages et les nouvelles règles liées à ces espaces-tri.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr